

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize, le treize janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le trente novembre deux mil douze

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, SEGUIN Roland, PAVON Daniel, THOMAZEAU Bruno, Mmes AVOGADRI Ginette, BUREAU Sylvette, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, Mrs AUBRY Stéphane, FUCHS Christian, MAIANO Dominique,

Membres absents excusés: Mmes POTET Christiane, DELAUNAY Séverine Mr MARATHE Freddy

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme DAVID Eliane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2012**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants.

### **EMPLOYES COMMUNAUX**

- Reprise des trottoirs du bourg plus calcaire et graviers rouges + balayer suite à la pose d'enrobé à froid par la DDTM
- Eglise : réparer le portillon en pierre
- Acacia terrain de boules à couper
- But de foot à sécuriser
- Atelier : Installer le garde-corps de la mezzanine
- Toiture garage 5 rue de la Croix blanche à remanier
- Salle des fêtes, mise en place cendrier et barrière amovible
- Ecoulement Salle des Fêtes
- Boulangerie : réparer fuite toiture, installer une VMC dans le logement
- Miroir route de la forêt à mettre en place
- Chemin de gatebourse : remettre du calcaire
- Matériaux derrière le mur du cimetière à faire disparaître
- Minipelle à la Verrerie
- Mare de chautignac à curer
- Lamier chemin de chez Guédon à chez Beuroy

### **CREATION D'UN JARDIN D'URNES – REGLEMENT - TARIFS 2012**

Afin de satisfaire la demande de plusieurs familles, il a été créé au nouveau cimetière un jardin d'urnes, destiné à recevoir des caveaux enterrés.

Ce jardin se situe en limite de propriété en haut à droite par rapport à l'entrée du nouveau cimetière.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer un règlement intérieur et des tarifs comme suit :

**Article 1** : Les emplacements offerts sont réservés en priorité aux habitants ou aux membres des familles issues de la commune.

Article 2 : Les concessions perpétuelles seront d'une superficie de 1 mètre carré et acquises pour un montant de 45 € le m<sup>2</sup> hors frais d'enregistrement.

Article 3 : Une numérotation de H1 à H10 et de B1 à B10 est mise en place, et l'attribution des places respectera le suivi de la dite numérotation sans décalage en fonction de la hauteur de la sépulture prévue.

Article 4 : La construction de la sépulture devant recevoir les cendres aura une hauteur maximale de 25 cm au-dessus de l'encadrement existant pour les n°B1 à B10 et de 60 cm maximale pour les n° H1 à H10.

Article 5 : L'espace jardin du souvenir sera réservé pour la dispersion des cendres des défunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus

### **DEVIATION LORIGNAC**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a donné son accord au Conseil Général pour la mise en place d'une déviation par la RD 137, du 6 janvier au vendredi 7 juin dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Lorignac, Accord donné avec l'engagement du Conseil Général d'effectuer la réfection de la voirie de la RD 137.

### **EPICERIE**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mr Festoc, locataire de l'épicerie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, a demandé la résiliation de son bail de location au 31/12.

Devant la difficulté à tenir ce commerce, il propose au conseil municipal d'ouvrir la location à toutes sortes d'activités.

Après délibération, le conseil municipal décide de tenter une dernière fois l'ouverture d'un commerce d'alimentation et demande à Mr le Maire de faire le nécessaire pour trouver un repreneur et plus particulièrement un boucher.

### **CENTRE DE SECOURS**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'amical du centre de secours de St Genis saintonge.

Suite à la dissolution du SICS, et afin de faire perdurer les traditions de l'aillet de Mai et du 14 juillet, l'amicale du Centre de Secours sollicite une subvention de 0,60 € par habitant aux communes de St Genis, Plassac, Mosnac, St Sigismond de Clermont et Bois.

Le montant de cette subvention s'élève à 383,40 € pour la commune de Plassac.

Demande accordée à l'unanimité.

### **TRAVAUX ET ACHATS DIVERS**

- Achat de 6 convecteurs : 3 pour le logement 5 rue de la croix blanche et 3 pour le logement 20 rue de la croix blanche.
- L'épandeur à sel acheté aux Ets Guenon pour un montant de 538,20 € TTC a été livré.
- Faire réparer une fenêtre à l'école par l'entreprise Durand

### **REPAS COMMUNAL**

Le repas annuel offert aux employés communaux sera organisé le samedi 9 février. L'apéritif et le repas se dérouleront au Domaine du Seudre à St

Germain du Seudre à partir de 19 heures.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1. A compter du 4 février, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères aura lieu le jeudi au lieu du lundi. Pas de changement pour les sacs jaunes, toujours les jeudis impairs.
2. Concours des maisons décorées. Pour Plassac, la maison de la famille Dupont avenue de haute saintonge a été classée 5<sup>ème</sup>.
3. Le montant de la subvention pour le cinéma de l'école s'élève pour 57 élèves à 228 € pour la séance du 13 décembre « Jean de La Lune »

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.